



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mardi 25 mai 2021

« 1 JEUNE, 1 SOLUTION » : LES MINISTRES JEAN-MICHEL BLANQUER ET ÉLISABETH BORNE ONT PRÉSIDÉ LE PREMIER COMITÉ MENTORAT ET LANCÉ LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DE MENTORAT DISPONIBLE SUR 1JEUNE1SOLUTION.GOUV.FR

Le 1^{er} mars dernier, le président de la République annonçait le lancement du dispositif « 1 jeune, 1 mentor » pour accélérer le développement du mentorat. Dans le prolongement de cette annonce, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel BLANQUER et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth BORNE, accompagnés de Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement et de Thibaut GUILLUY, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, se sont rendus dans les locaux de l'incubateur Philanthro-Lab, un espace de coworking parisien dédié à la philanthropie et aux associations, pour présider le premier Comité Mentorat. À cette occasion, ils ont dévoilé la liste des 22 associations qui seront soutenues financièrement par l'État pour participer au développement du mentorat, et ont lancé un espace dédié au mentorat sur le site 1jeune1solution.gouv.fr.

Afin de favoriser l'égalité des chances, le président de la République a annoncé le 1^{er} mars dernier une nouvelle initiative, « 1 jeune, 1 mentor », qui vient enrichir le plan « 1 jeune, 1 solution », avec l'ambition d'accélérer le développement du mentorat en France en accompagnant **100 000 jeunes dès 2021**, soit un triplement du nombre de jeunes suivis par un mentor l'an dernier, avant un passage à **200 000 mentorés en 2022**.

Le mentorat est un outil qui permet de mettre en contact, pour des courtes ou longues durées, des jeunes âgés de 13 à 25 ans en quête de sens, avec des personnes expérimentées et volontaires (salariés, retraités, étudiants, etc.). Elles interagissent avec eux régulièrement pour leur donner des conseils, partager leur expérience ou encore mettre à leur disposition leurs connaissances et leurs réseaux, afin de les aider à bâtir un projet professionnel. Le mentorat permet d'apporter une aide directe aux jeunes : dans leur orientation professionnelle, dans la préparation efficace à l'emploi ou encore dans l'accompagnement effectif à la prise de poste.

Disponible sur le site 1jeune1solution.gouv.fr, le service « 1 jeune, 1 mentor » permet d'organiser la rencontre entre les jeunes qui souhaitent être mentorés et les personnes désireuses de les aider. En quelques clics, un jeune peut décrire sa situation et son besoin, et ainsi être orienté vers une association qui lui proposera des mentors. De la même façon, un mentor peut renseigner ses caractéristiques afin d'être recontacté rapidement par une association active sur le mentorat.

Près de 30 millions d'euros supplémentaires sont prévus en 2021 pour déployer le mentorat en soutenant des associations qui interviennent dans ce domaine.

À l'occasion de ce premier comité de suivi, les ministres ont **signé un protocole d'accord avec le Collectif Mentorat**, qui fédère les principaux acteurs du mentorat en France, et **dévoilé les noms des associations lauréates qui seront soutenues et labellisées par l'État** :

- AFEV – SOCRATE
- ANAF
- ARPEJEH
- Article 1
- Capital Filles
- Chemins d'avenir
- Collectif POWA
- C'POSSIBLE
- Duo for a job
- Ecti-EGEE-OTECI-AgirAbdc

- Entraide scolaire amicale
- Fédération des territoires aux grandes écoles
- France parrainage
- Institut Télémaque
- Jeunesse et entreprises
- MOOVJEE
- NQT
- Ouishare fondation
- Parrains par Mille
- Proximité
- Sport dans la Ville
- ZUPdeCo

« Le mentorat est un levier fondamental pour permettre une véritable égalité des chances dans notre pays. Par les liens intergénérationnels qu'il porte, le mentorat permet d'inciter les élèves dès le plus jeune âge à s'engager et à bénéficier d'un esprit de solidarité et d'entraide qu'il pourra partager à son tour, dans l'esprit des cordées de la réussite.

La collaboration entre nos ministères, la réunion de nos énergies avec le monde associatif, illustre la priorité que nous donnons à la jeunesse. Notre action collective, à travers le plan « 1 jeune 1 solution », ouvrira aux jeunes de nouvelles opportunités pour que chacun puisse trouver la voie qui lui correspond », déclare **Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

« Le mentorat est un levier important qui vient renforcer le plan « 1 jeune, 1 solution ». Il est nécessaire de le faire monter en puissance pour accompagner davantage de jeunes dans la durée et les aider à construire leur projet personnel et professionnel. C'est aussi un dispositif de lutte contre les déterminismes sociaux, qui, en ces temps de crise, est plus que jamais une priorité. Aucun jeune ne doit renoncer à ses rêves car il n'aurait pas les codes ni les réseaux. C'est un enjeu majeur d'égalité des chances », déclare **Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Le mentorat est au cœur du projet présidentiel visant à faire émerger une société de l'engagement, reposant sur la confiance et l'entraide. Il permet aux jeunes, grâce au soutien et à l'expertise d'un mentor qui donne de son temps bénévolement, de trouver leur voie personnelle ou professionnelle, mais aussi plus largement de trouver le goût d'apprendre ou de gagner plus de confiance en eux. C'est une expérience unique qui contribue ainsi à éviter les phénomènes d'autocensure et les plafonds de verre », déclare **Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.**

« Ouvrir le champ des possibles, éviter l'autocensure et offrir un réseau à ceux qui n'en ont pas, tout en étant un merveilleux outil de fraternité. Le mentorat fait du tout en un. Des associations et des entreprises sont engagées depuis des années sur le sujet. L'État vient les appuyer aujourd'hui. C'est notre fierté », déclare **Thibaut GUILLUY, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises.**

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr